

Contexte général du pays

Monnaie (taux de change) : Francs CFA (656 FCFA = 1 €)

Population : 15 millions en 2010 (source : [INS-NIGER](#))

IDH : 0.295, rang 186^{ème}/187 en 2011 (source : [PNUD](#))

Part de la population rurale : 80% en 2010 (source : [INS-Niger](#))

Contexte politique : République démocratique

Dernières élections présidentielles : avril 2011 (mandat 5 ans)

Dernières élections municipales, régionales et législatives : janvier 2011 (mandat 5 ans)

Organisation territoriale : Régions, Départements, Communes, Arrondissements Communaux.

La décentralisation est effective depuis 2004 (premières élections locales) et le code général des collectivités territoriales a été réformé en 2010 (Ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010).



Les enjeux de l'eau et de l'assainissement

Taux d'accès	En milieu rural	En milieu urbain
Eau potable*	48%	64 %
Assainissement**	2 %	38%

*Taux d'accès théorique, données issues du référentiel des ouvrages hydrauliques au 31/12/2009 (ME/E/LCD)

** Taux d'accès à un ouvrage amélioré (hors latrines traditionnelles), données issues de l'EDSIM 2006 (INS)

Principales problématiques : Le sous-secteur souffre d'une multitude d'intervenants avec des difficultés de coordination des actions ; un potentiel hydraulique considérable mais difficilement mobilisable (profondeur des nappes) et inégalement réparti sur le territoire ; les taux d'accès à l'assainissement sont faibles, surtout en milieu rural et la gestion des boues de vidange (latrines familiales, latrines publiques) n'est en général pas contrôlée et organisée.

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement

Cadre juridique :

- Eau potable : Le [Code de l'Eau du Niger](#), adopté en 2010, détermine les modalités de gestion des ressources en eau et précise les conditions relatives à l'organisation de l'approvisionnement en eau des populations.
- Assainissement : Le Code d'hygiène publique (loi n°93-13) et la [loi n°98-56 relative à la Gestion de l'environnement](#) réglementent les questions liées à l'assainissement de base (eaux usées et excréta) ainsi qu'à l'hygiène liée aux habitations, à l'eau, aux voies publiques, etc.

Les principaux outils de programmation :

- La [Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté](#) 2008-2012 (SDRP) et sa déclinaison sectorielle, la [Stratégie de Développement Rural](#) 2003 établit les grands axes de la politique nationale en regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- [Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement](#) 2011-2015 (PN-AEPA): adopté par le Gouvernement en décembre 2011, il fixe les objectifs précis à atteindre d'ici 2015 pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et donne les grandes orientations pour y parvenir
- Stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base au Niger (2012) : stratégie en cours de validation. Intègre les grandes lignes du PNAEPA.
- Les Plans de développement communaux (PDC) constituent le socle de la programmation et de la planification des investissements dans le secteur en attendant la généralisation des Plans Locaux d'Eau et d'Assainissement (PLEA) et du Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) pour les centres urbains.

Les principaux acteurs institutionnels :

- **Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (MHE) et Directions Régionales de l'Hydraulique** : conception, planification, réglementation, coordination, mise en œuvre et évaluation de la politique de l'eau, et appui-conseil aux communes. Pour le secteur de l'assainissement, il est plus difficile d'identifier un ministère référent.
- **Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement** : concertation sectorielle (peu opérationnelle)
- **Les communes** : maîtres d'ouvrages des services publics de l'eau et d'assainissement
- **La société civile et le secteur privé** (ONG, bureau d'étude, opérateurs) : études, réalisation des travaux, gestion et suivi du service d'eau.

Les principaux modes de gestion du service de l'eau et de l'assainissement :

- Milieu urbain : la **SPEN**, Société d'Etat, délègue l'exploitation et le financement partiel du service à la **SEEN**, société de droit privé (contrat d'affermage).
- Milieu rural : la **commune**, maître d'ouvrage, délègue le service à des **petits opérateurs privés** ou à des **comités de gestion des points d'eau** selon le type d'ouvrages. Pour accompagner les communes, il est prévu de mettre en place des **Structures d'Appui Conseil (SAC/SPE)**, qui assurent le suivi du fonctionnement du service et l'appui-conseil aux exploitants du service. Il est prévu de développer la construction d'AEP multi-villages.

Les prescriptions techniques et normes :

[Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale](#) (2010) : définit et clarifie les missions et fonctions, les responsabilités et rôles, les tâches et les relations, des acteurs impliqués dans la construction, la gestion, le suivi et le contrôle des infrastructures d'alimentation en eau potable. Ce guide est destiné aux Maîtres d'Ouvrages et partenaires techniques. (Modèles contrats, statuts des AUSPE, etc. en annexe)

[Manuel de maîtrise d'ouvrage communale du service public de l'eau](#) (2010) : manuel de référence sur la gestion des services d'eau potable consacrant la maîtrise d'ouvrage communale

Quelques projets en cours

AFD : programmes d'hydrauliques villageoises (Tillabéry, Maradi, Tahoua) ; Projet Sectoriel Eau (PSE) sur Niamey (2002-2007) et programme d'alimentation en eau potable de 24 centres urbains et 5 quartiers périphériques de Niamey (2007-2012).

Banque Mondiale – Association Internationale de Développement (IDA) : financement du Projet Eau et Assainissement en milieu urbain (PEAMU, 2011-2015)

Union Européenne : financement du Programme de Mini-adductions d'Eau Potable par Systèmes Photovoltaïques (PMAEPS-II) sur les régions de Maradi et Tahoua (2005 - 2010) et financement à travers la Facilité Eau de 4 nouveaux projets menés dans la région de Zinder.

DANIDA : financement du Programme d'appui au secteur Eau, Hygiène et Assainissement (PASEHA) dans les régions de Zinder et Diffa. La phase 2 du PASEHA est en cours.

BOAD : financement du Projet Sectoriel Eau (PSE)

ANIYA : programme ANIYA 3 (2010-2012) pour la promotion et l'appui à la coopération décentralisée

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Niger : www.pseau.org/actions

Pour en savoir plus...

Portail Niger du pS-Eau : Echanges d'expérience, base documentaire, appui-conseil aux projets : [page web](#)

Documents et ressources : [Livre bleu Livre Bleu Niger](#) (Secrétariat International de l'Eau, 2009).

Contacts :

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement : www.hydraulique.ne

pS-Eau : Béatrice Tournonnias, tournonnias@pseau.org

Attachée de coopération au SCAC de Niamey : Marion Saurel, marion.saurel@diplomatie.gouv.fr

ANIYA : Stéphane Valli, s.valli@ccfg.fr